



## **Les entreprises de crèches saluent la publication du Guide ministériel « phase 3 de la levée du confinement dans les modes d'accueil du jeune enfant »**

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 18 juin 2020 – la Fédération des Entreprises de Crèches (FFEC) remercie le ministère des Solidarités et de la Santé pour la publication du Guide ministériel « phase 3 de la levée du confinement dans les modes d'accueil du jeune enfant » applicable à compter du 22 juin 2020<sup>1</sup> et demande un plan de relance pour les crèches et les micro-crèches.**

### **La FFEC souligne que le respect des besoins de l'enfant est de nouveau au cœur des règles d'accueil**

La FFEC se réjouit que cette phase 3 soit consacrée à mieux respecter les besoins des enfants et des familles, tout en veillant à respecter des contraintes sanitaires indispensables pour contribuer à éviter une reprise de la pandémie.

Désormais, les parents munis d'un masque pourront entrer dans les locaux (pas plus de 2 par espace de vie) pour déposer et venir chercher leur enfant. Pour mieux accueillir les enfants et favoriser leur épanouissement, les professionnels ne sont masqués que lorsque la distance d'un mètre avec un autre adulte ne peut pas être respectée. Les doudous des enfants vont pouvoir librement circuler entre la crèche et le domicile, sous réserve d'être lavé régulièrement (tous les 2 jours).

Pour lutter contre la reprise de l'épidémie, les gestes barrières continuent pour les professionnels, parents et enfants (les enfants se lavant ou ayant les mains régulièrement lavées) et les nettoyages des locaux et des jouets continuent d'être très fréquents. De plus, le guide explicite au niveau national les conduites à tenir face à un cas suspect ou confirmé de Covid-19 chez un enfant, un parent ou un professionnel.

### **La FFEC demande à nouveau un plan de relance pour les crèches et micro-crèches**

La France compte actuellement 446 000 places de crèches pour 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. A date, **il manque environ 230 000 places de crèches en France**<sup>1</sup>.

En plus d'être un frein au développement économique d'une société, le manque de solution d'accueil des jeunes enfants agit aussi comme un catalyseur d'inégalités :

- inégalités de sexes, en écartant bien davantage les mères que les pères de l'emploi (48% des mères sans emploi indiquaient être limitées dans leur recherche d'emploi en raison d'un problème de garde<sup>ii</sup>).
- inégalité des chances dès le plus jeune âge : les 1000 premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses 3 ans, sont décisifs non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. C'est sur ces 1000 premiers jours que se jouent souvent les premières inégalités de langage et de socialisation<sup>iii</sup>.

**Pour la FFEC, investir dans les 1000 premiers jours doit être une priorité nationale et européenne.**

La FFEC porte des solutions pragmatiques : pour le bien-être des professionnels des crèches, sortir de la logique de paiement à l'heure d'accueil effectif ; publier les décrets de simplification des normes ; étendre le Crédit d'impôt dont bénéficient les employeurs qui réservent des places de crèches pour leurs salariés aux Indépendants, professions libérales et autoentrepreneurs et enfin lutter contre la destruction de places de crèches PSU en offrant aux familles qui n'ont pas de place crèches réservées par leur employeur ou leur mairie, des places selon une tarification PAJE, identique à celle pratiquée dans les micro-crèches.

<sup>1</sup> Consultable ici : <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/06/dgcs-modes-accueil-0-3ans-phase3-vdef.pdf>



Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale  
06 38 54 49 73 [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

#### A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

---

<sup>i</sup> Haut Conseil à la Famille :

[http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise\\_en\\_forme\\_OK\\_HCFEA\\_Synthese\\_accueil\\_des\\_enfants\\_de\\_moins\\_de\\_trois\\_ans.pdf](http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf)

<sup>ii</sup> EY France. (Novembre 2019). 1<sup>er</sup> Baromètre Économique de la Petite Enfance. Page 20. Consultable à l'adresse

<https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/01/2019-11-1er-baro-eco-petite-enfance-.pdf>

<sup>iii</sup> Source : Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans, Elfe 2018